

Réaliser les techniques de maquillage semi-permanent

RS6149 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	336
Formacode(s)	42032
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	24/10/2022
Date d'échéance	24/10/2024

Certificateur(s)

EYES ACADEMY · SIRET : 84084190200017

Partenaires habilités

23 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 23 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
AINES ACADEMIE	84076905300025	Former et organiser l'évaluation
ANNA DERMO	52922243200013	Former et organiser l'évaluation
ART DE CORPS	49827499200029	Former et organiser l'évaluation
BMH GROUPE	91252751200012	Former et organiser l'évaluation
DERMOLINE CAROLE	84792316600015	Former et organiser l'évaluation
DERMO PERFORMANCE	87910755500010	Former et organiser l'évaluation
DESIGN BEAUTE	84371204300010	Former et organiser l'évaluation
EXCELLENCE COSMETIC	52009155400011	Former et organiser l'évaluation
EXCELLENCE FORMATION	85212008800012	Former et organiser l'évaluation
IMARA INSTITUT	83889431900022	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 23 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6149-realiser-les-techniques-de-maquillage-semi-permanent/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Cette certification s'adresse aux professionnels, indépendants et salariés du secteur de la beauté et de l'esthétique, titulaires de la formation Hygiène et Salubrité et exerçant au sein d'instituts de beauté, de salons de coiffure, de centres esthétiques, de centres de remise en forme, spas, établissements médicosociaux ou centre de formations. Les compétences visées sont des compétences techniques de maquillage permanent des lèvres, de pose d'extensions de cils et/ou de rehaussement, de camouflage des cernes et/ou de vergetures, de micropigmentation spécialisée taches de rousseur et de microblading et/ou microshading.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

C1. Définir le projet de mise en beauté du client, en questionnant et en écoutant ses besoins, en réalisant le diagnostic du visage et de la peau du client, en s'assurant de l'absence de toute anomalie à l'aide d'un questionnaire

médical précisant les maladies et les situations contre-indiquées à la pratique, en portant une attention particulière au type de handicap éventuel dont serait porteur le client, afin de proposer une solution technique et commerciale appropriée aux besoins et à la situation de la personne.

C2. Préparer le poste de travail et la zone à traiter, en disposant les outils et instruments nécessaires à la pratique et à la désinfection des zones, de façon à fluidifier les gestes tout en respectant la méthodologie, la chronologie et les règles d'hygiène, mais également en veillant à adapter l'environnement aux situations de handicap du client et/ou du professionnel, afin de faciliter la réalisation du maquillage permanent sur les zones souhaitées (lèvres, sourcils, tâches de rousseur, vergetures et cernes).

C3. Réaliser le maquillage semi-permanent des sourcils, en mettant en œuvre les différentes techniques du microblading et du microshading, en effectuant l'ombrage, le pointillisme ou le poil à poil des sourcils, en veillant à redessiner les sourcils selon la forme du visage ou à corriger, masquer les défauts des sourcils (cicatrices, marques, etc.), puis en validant la forme avec la cliente afin d'obtenir un résultat naturel.

C4. Effectuer un maquillage semi-permanent des lèvres selon la méthode full lips, 3D lips ou contour des lèvres, à l'aide d'un stylo électronique, en ayant préalablement choisi les pigments et les modules d'aiguilles d'implantation, en dessinant la forme et un dégradé de la zone concernée, dans le but de corriger et colorer les lèvres de façon naturelle.

C5. Réaliser le maquillage semi-permanent tâches de rousseur à visée esthétique, à l'aide d'un dermographe manuel ou électrique, en ayant préalablement choisi les modules d'aiguilles, puis la couleur, les pigments et le nuancier adapté au projet et à la peau de la cliente, pour répondre aux besoins de mise en beauté de la cliente.

C6. Effectuer un camouflage semi-permanent des vergetures ou des cernes à l'aide d'un dermographe électrique, en préparant la peau du modèle avant l'intervention, en choisissant les couleurs selon la zone à camoufler, dans le but de réparer et/ou de corriger un défaut esthétique.

C7. Réaliser une pose d'extension de cils et/ou un rehaussement de cils, en démaquillant et en nettoyant la zone des yeux, en isolant les cils inférieurs, puis en appliquant le primer et les faux-cils, en sélectionnant le pads (pour le rehaussement), en veillant à l'isolation de chaque cil, et en s'assurant que les zones d'extension soient identiques et synchronisées des deux côtés, afin d'apporter un volume et une courbure aux cils.

C8. Conseiller la clientèle dans le suivi et dans l'entretien de la prestation, en indiquant les soins post-prestation pour maintenir les effets des techniques esthétiques réalisées, en assurant les recommandations nécessaires en matière d'utilisation de produits, en répondant aux éventuelles questions de la clientèle, puis en proposant, selon la prestation réalisée, une date de retouche nécessaire, afin de conserver le résultat de la technique dans la durée.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A.R. 25 novembre 2005 réglementant les tatouages et les piercings.

Règlement (CE) no 1223/2009 du

Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009.

Arrêté du 11 mars 2009 relatif aux bonnes pratiques d'hygiène et de salubrité pour la mise en œuvre des techniques de tatouage par effraction cutanée, y compris de maquillage permanent et de perçage corporel, à l'exception de la technique du pistolet perce-oreille.

Décret n°2008-149 du 19 février 2008, fixant les conditions d'hygiène et de salubrité relatives aux pratiques du tatouage avec effraction cutanée et du perçage, et modifiant le code de la Santé publique.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Être titulaire de la formation Hygiène et Salubrité.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, VAE

Le jury de certification est composé de 2 personnes :

- un membre interne à l'organisme certificateur : la présidente de l'organisme,
- un membre externe à l'organisme certificateur : indépendant en exercice œuvrant dans le champ des soins et services à visée esthétique.

Base légale

Date de décision	24/10/2022
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	24/10/2024

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://eyesacademy.com/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6149/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	1 859
Parcours menés à terme	1 858
Taux d'achèvement	100 %
Période	12/2022 – 01/2025

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	1 671
Montant total engagé	3 114 723 €
Coût moyen par dossier	1 864 €
Durée moyenne	27 h
Période	11/2022 – 10/2024
France compétences	92 %
Reste à charge titulaire	6 %
France Travail	1 %
Entreprise	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
OPCO	0 %
Régions	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.